

Intitulé de l'épreuve : questions internationales

Nombre de copies : 3

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

En 1936, le discours vibrant d'Haïlé Sélassié, Empereur d'Ethiopie, à la tribune de l'assemblée générale de la Société des Nations (SDN) pour protester contre l'invasion de l'Italie s'achève sous un tonnerre d'applaudissements. Pourtant, l'Ethiopie, pays souverain et indépendant, ne parvient pas à faire reconnaître à la communauté internationale le caractère illégal de l'agression qui l'a subie, malgré la mise hors-la-loi de la guerre d'agression depuis le Pacte Briand-Kellogg en 1928. Cet événement témoigne d'un double défaillance du système international basé sur les 14 points du président Wilson (1918) au lendemain de la première guerre mondiale. D'un part, la SDN reste largement inactionnaire et dysfonctionnelle, de même que sa cour permanente d'arbitrage. D'autre part, le droit international, malgré la propagation de traités et de décisions, s'incline face à la puissance des Etats, laissant libre court à des logiques prédatrices et nationalistes comme l'annexion de la Mandchourie par le Japon en 1931, qui y instaure un Etat fantôme, le Mandchukuo. Dans son ouvrage The 20 years' crisis, introduction to international relations, le politologue Edward H. Carr décrit la période des années 30 comme fondamentale pour la compréhension du système international, basé sur la théorie réalistique d'Etats souhaitant maximiser leur puissance afin de garantir leur survie, laissant peu de place à la coopération et au multilatéralisme. Les années 30 désignent la période allant des krachs boursiers de Wall Street en octobre 1929, à l'invasion de la Pologne par l'Allemagne le 1^{er} septembre 1939. Les années 30, aussi appelées "l'entre-deux-Guerres", désignent ainsi un monde en mutation,

N°

1.1.3

où les puissances hégémoniques européennes entérinent peu à peu leur déclin face à la montée de deux nouveaux pôles de puissance, les États-Unis, et dans une moindre mesure, l'URSS. Les années 30 se caractérisent par une économie fortement mondialisée et inégalitairement répartie, où un krach boursier se propage dans le monde entier suite aux réactions unilatérales et non concertées de réhausser le tarif. Il en résulte une crise profonde et durable. Cette crise aggrave la fragilité des démocraties, en proie à des contestations sociales importantes, qui portent au pouvoir des régimes nationalistes et autoritaires prononçant un révisionnisme des règles internationales. Le révisionnisme est d'autant plus facile que les joueurs du monde et le traité international sont inopérants, laissant place à un unilatéralisme et à une politique efficace du "fait accompli". L'ensemble de ces facteurs, conjugués par un essor technologique sans précédent (armes chimiques, sous-marin, aviation) rend possible l'éclatement d'une guerre totale et mondiale. À bien des égards, ce contexte semble valoir pour les déséquilibres dont souffre le monde actuel. S'il ne sont pas semblables, les déséquilibres actuels sont similaires, voire amplifiés par de nouvelles tendances d'a-polarisation de la puissance (R.Hass). Si un diffuseur de la violence et d'yeux mondiaux capable de garantir durablement la sécurité internationale, tant économique que militaire.

A ce titre, faut-il craindre un retour des années 30 ?

- (I) Les années 30 sont le modèle d'un monde en mutation et troublé de crises, dont la situation actuelle n'est pas sans ressemblances.
- (II) Les tendances actuelles laissent toutefois présager d'une a-polarisation de la puissance, d'un diffuseur de la violence et d'une multiplication de vices, dont seul un multilatéralisme robuste et efficace sait à même d'empêcher les effets durables de catastrophiques.

* * *

I - les années 30 sont le modèle d'un monde en mutation et transi de vies, avec lesquelles le monde actuel n'est pas sans ressemblances.

A - les années 30 sont le modèle d'un monde en crise

au sens strict du mot Krisis, les années 30 sont une période de vies, c'est à-dire de transitions et de mutations déstabilisatrices.

Tout d'abord, le monde est, au lendemain de la Première Guerre mondiale, fortement modifié. Les économies sont, du fait de l'effet de guerre, mais aussi de leurs activités coloniales, des économies ouvertes sur le monde et fortement intégrées et interdépendantes. À la fin de la Première Guerre mondiale, les Etats-Unis ont définitivement remplacé les Royaume-Uni dans le rôle de stabilisateur hégémonique (Kindleberger) et deviennent le géant du monde, faisant dire au Président Wilson "à la fin de la guerre, les alliés seront financièrement entre nos mains". En effet, les dettes accumulées par les alliés, ajoutées aux réparations allemandes, confèrent aux USA un poids prépondérant dans l'économie mondiale. De plus, dès lors que "un Krach boursier survient en octobre 1929 à Wall Street, l'ensemble des économies européennes sont touchées. La crise de 29 est amplifiée par une réaction non coopérative et unilatérale des USA pour protéger leur économie : la hausse généralisée de tarifs douaniers (loi Hawley-Smoot) provoque une guerre commerciale et un rapprochement des économies européennes. À la récession s'ajoute un hyperinflation, qui provoque d'intenses contestations sociales.

La crise économique précipite la décadence européenne dans des vies sociales et politiques. Celle-ci se caractérise par une forte hauteur des partis extrêmes, fascistes en Italie, nazis en Allemagne, ligues d'extrême-droite en France. En Allemagne et en Italie, des régimes autoritaires, antisémites et xénophobes arrivent au pouvoir, tandis qu'en France, aux USA et au Royaume-Uni, les démocraties résistent et accèdent aux revendications sociales (Front populaire, New Deal). La Russie, pour sa part, maintient son objectif de socialiser son économie tandis que la Chine se porte à la Guerre civile.

les puissances ont voulu tirer les leçons de la Première guerre mondiale en instaurant une institution de dialogue et de coopération afin de prévenir les conflits. Le SDN est doté d'une Cour permanente de Justice, dont les arrêts assurent pour un temps les dispositions du Traité de Versailles (1919), de Sèvres et de Trianon.

Ce mode de gouvernance, basé sur un droit international ayant pour principe alors la souveraineté des Etats, est toutefois inopérant. Face à la puissance de régime révisionniste (la question des Sudètes, le couloir de Dantzig et l'Autriche, le Trentin et la Dalmatie), le SDN échoue à proposer de solutions durables, d'autant plus que la principale puissance, le USA, n'en fait pas partie. Le accord de Munich (1938) illustre l'absence de la SDN, le silence de la Cour de Justice, le pacifisme des démocraties affaiblies et le révisionnisme belliqueux des dictatures.

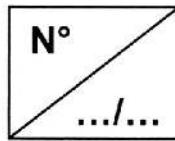
Ces tendances, conjuguées à un essor technologique sans précédent notamment dans le domaine militaire, permettent une course à l'armement sophistiquée (aviation, sous-sous-marin, armes chimiques) rendant possible une guerre totale, au mépris des conventions établies, telles celles du charter de l'Atlantique (1941) et du charter de l'ONU (1945). Ainsi, aux dires du Churchill Allemagne "de chiffres de papier".

Ainsi, les années 30 sont le théâtre d'un affaiblissement des institutions internationales, d'un repli de la principale puissance (comme l'América First / Jacksonien), d'une caducité du droit international et du principe "pacta sunt servanda".

* * *

B - Le lien des îlots, la situation actuelle du monde renvoie à un constat.

Plus que jamais, les économies sont mondialisées suite aux phénomènes conjugués d'abaissement des tarifs, de fragmentations de la chaîne de valeur et d'essor du commerce mondial. Néanmoins, si la mondialisation a permis à la Chine de faire sortir 1 milliard de personnes de la pauvreté, la mondialisation a accru ces inégalités.



Intitulé de l'épreuve : questions internationales

Nombre de copies :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Dans son rapport sur le mondialisation, T. P. Kethy & al. font, en 2013, état d'écart se mesurant entre le gagnant et le perdant de la mondialisation, entre le pays et au sein des pays.

La conclusion qui prévalait en 2008 sur une réponse concertée à apporter aux crises économiques lors des G8 de Londres n'est plus.

La multiplicité des instances de dialogue multilatérales (G7, G20, Conseil Économique de l'ONU, Forum Économique de Davos) et des institutions capable d'enrayer la crise (Banque Mondiale, FMI, IIAB, BAD, OMC) témoigne de leur incapacité à apporter une réponse concertée aux crises économiques pourtant mondiales. La paralysie de l'Organisation mondiale du commerce et de son organe de règlement des différends fait à la guerre commerciale déclenchée par le président Trump est symptomatique de l'insuffisance de ces instances, alors même que les pratiques déloyales chinoises auraient pu susciter une réaction concertée.

La mondialisation et ses désordres contribue à la remise en cause des valeurs démocratiques des Etats. Mais nous savons que la Commission Juncker avait fait de "l'Europe qui protège" sa devise depuis 2014, des pays européens sont tentés par le populisme de dirigeants à tendance autoritaire, prônant une démocratie "illibérale".

Fait à ces démocraties affaiblies, les puissances contestatrices de l'ordre international qu'elles jugent en leur défaveur accentuent leurs positions révisionnistes fondées sur des rétropèques nationalistes. La Russie, confortée par son influence retrouvée du moyen

N°

213

Orient, conteste l'influence européenne et atlantiste à ses frontières et multiplie la stratégie d'influence et de déstabilisation, allant jusqu'à la guerre armée selon la doctrine GUERRASSIMOV (Lawrence Nardin - IFRI). Il en résulte un multitude de conflits séculés (Géorgie, Haut Karabakh, Tchétchénie, Transnistrie). L'annexion de la Crimée, en dépit du droit international, laisse à penser que la Russie est une puissance hostile capable de remettre en cause le principe d'intangibilité des frontières.

De la même façon, la Chine pratique une politique délibérément révisionniste et veut accroître son influence, si ce n'est son territoire à Taiwan, et en mer de Chine méridionale.

Face à ces puissances hostiles, les institutions multilatérales apparaissent plus que jamais paralysées. Contesté dans sa légitimité et son efficacité, l'organisation des Nations Unies, issue de la Déclaration de San Francisco (1945) et à la fois paralysé dans son fonctionnement actuel et incapable de se réformer. La question syrienne, qui dure depuis près de 9 ans, illustre la paralysie du Conseil de Sécurité.

Le monde étant entré dans une nouvelle phase d'innovation technologique exponentielle, celle-ci rend possible l'émergence de nouvelles armes : cyber attaques, engins spatiaux malveillants, drones, armes (littéralement autonomes) lassent présager un conflit mondial à l'angleur mondiale.

Ainsi, à bien des égards, la situation actuelle conjointe un vaste nombre d'analogies avec la crise des années 30 qui rendent l'éventualité d'un conflit majeur plus crédible. Cette éventualité est renforcé par le repli stratégique et l'isolationisme de plusieurs puissances hégémoniques, à l'instar du repli américain de l'entre-deux-guerres.

* * *

N°

.../...

II - La tendance actuelle laisse toujours présager d'un a-polarisation de la puissance, d'une diffusion de la violence et d'une multiplication de violences, dont seul un multilateralisme restauré et efficace serait à même d'empêcher les effets durement destabilisateurs.

A - La tendance actuelle laisse présager une situation de conflict multiples et durables, capable de menacer la sécurité collective.

L'unilateralisme et le retrait américain, dont le président illustre un "moment Jacksonien, précurseur d'unilatéralisme et d'isolationnisme" selon F. Delattre, représentant de la France à l'ONU, favorise une a-polarisation de la puissance (R. Hass) où la Chine et les USA, formant un duopole, ne peuvent empêcher la constitution d'autres pôles de puissance (Russie, Inde, Palestines, Guinée).

Cette apolarisation, non par faute d'égalité de puissance, est susceptible de conduire à une situation d'Etat de nature hobbesien, où les Etats ont recours à toute forme de violence pour assurer leur puissance et consacrer leurs zones d'influence.

L'absence de stabilisateurs hémisphériques brennent (selon la thèse de K. Klug) affaiblit d'autant le droit international qu'il n'existe plus de puissance suffisante pour le faire appliquer.

La tendance actuelle à l'affaiblissement délibéré du droit international et de l'abandon de traités de désarmement (traité FNPI, abrogé en juin 2019) et de traités de non-prolifération (Traité sur l'interdiction des armes nucléaires - TPNW - signé en 2017) ainsi que de conventions internationales pour la lutte contre le réchauffement climatique (COP21 - accord de Paris) témoigne d'un affaiblissement durable du droit international et du multilateralisme.

Il en résulte une diffusion et une prolifération de la violence incontrôlée, à la fois du fait d'Etats proliférants - la Corée du Nord, sortie de l'accord de non prolifération nucléaire TNP), et de groupes armés se revendiquant du terrorisme ou du crime organisé (Etat islamique, Shebab, Boko Haram, narcos latins-américains)

Plus qu'une guerre mondiale mondialisée, ces tendances laissent entrevoir une multiplication des conflits et des zones de crise, rendus plus aigus par des phénomènes d'ampleur mondiale comme le réchauffement climatique, l'évolution démographique et les migrations. Dans cette situation, le monde verrait une inversion de la logique du puissant, la puissance traditionnelle deviendrait moins fongible, c'est-à-dire, moins à même d'influencer le comportement (Joseph Nye - Bound to Lead, Changing Nature of American Power), tandis que les Etats faibles, voire les groupes armés deviendraient plus puissant du fait de leur "chantage à l'affaiblissement" selon la thèse de Bertrand Badie - Quand le Sud réinvente le monde (2018).

A ces multiples facteurs endogènes se superposent une confrontation idéologique, politique et commerciale entre les grands pôles du puissant.

Ainsi, les évolutions particulières du monde actuel plaident pour un nouvel ordre, mais non moins destructrice que la seconde guerre mondiale ayant résulté des années 30.

* * *

B - Afin d'éviter cette éventualité, il est nécessaire de restaurer un multilatéralisme efficace, le seul à même de répondre aux défis mondiaux.

Le multilatéralisme apparaît comme le seul recours capable d'empêcher une tendance unilateraliste et non coopérative. Pour cela, il nécessite une réforme de ses institutions.

De nombreuses pistes existent afin de reformer l'ONU et d'en améliorer à la fois la représentativité et le fonctionnement. L'élargissement du conseil de sécurité pour y intégrer des pays devenus prépondérants, et favoriser ainsi la représentativité de la diversité des Etats.

Si les organisations internationales ne sont pas prévenues à la table du conseil, un de leur membre pourrait néanmoins, en plus de la voix de son propre pays, parler au nom de l'organisation.

Cette solution permettrait à l'EU de se faire entendre, mais également

N°
.... / ...

Intitulé de l'épreuve : Questions internationales

Nombre de copies :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

à l'Union Africaine, à l'ASEAN et à la Côte d'Ivoire.
L'encaissement du droit de veto est une posture privilégiée par la France, qui peut se révéler efficace pour peu qu'elle soit rejointe par tous. Comme instance suprême de gouvernance du monde, l'ONU peut et doit se réformer, au risque d'être marginalisée, afin de rester indispensable - (JM de la Salle, Indispensable ONU)

En outre, les autres instances multilatérales nécessitent également d'être réformées sous peine de disparaître du fait de leur mort prévisible. L'organisation mondiale du commerce (OMC), arbitre suprême du commerce mondial avec son organe de règlement de différends, doit améliorer sa procédure afin d'accélérer les décisions et d'empêcher les blocages, dont c'est actuellement le cas. L'OMC doit se mouvoir plus fermes sur les sujets légitimes, notamment le prototypage industriel, le rôle de propriété intellectuelle, le développement social, social et environnemental pratiqués par la Chine. Sur les questions sociales, l'Organisation internationale du travail (OIT, fondée en 1919) fête ses 100 ans mais n'a aucun résultat concrète. Il serait utile judicieux de donner plus de pouvoir aux "engagement groups", tels que Business 20, le Women 20, le Civil 20 ou le Labour 20, dans leurs participations aux G20 afin de rendre ce type de sommet véritablement inclusifs.

Si ces réformes apparaissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement du multilatéralisme, celle-ci nécessite également un volonté politique pour le défendre.

N°

3.13.

c'est aux Etats attachés au multilatéralisme et au droit international de mettre en œuvre des stratégies fermes et solides afin d'en appliquer le principe. A nouveau, le parallèle avec les années 30, où les démocraties pacifistes se sont déroulées pas à pas face aux dictatures, doit servir de leçon.

Il revient ainsi au pays à l'Europe et à ses alliés d'utiliser leur poids économique pour rendre contraignant le respect du droit. La proposition de la France et de l'UE d'utiliser ses partenariats de libre échange pour contraindre les Etats récalcitrants à lutter contre l'évasion fiscale (Beps) ou l'OCDE ou contre le réchauffement climatique témoigne de cette nouvelle détermination.

* * *

Finalement, les analogies entre la période actuelle et la fin des années 30 ne manquent pas : nouvelles donne de la puissance et affaiblissement des démocraties, unilatéralisme économique menant à la guerre commerciale dans une économie mondialisée, effacement des instances internationales et du droit face aux puissances révisionnistes. Pourtant, un certain nombre de tendances actuelles tissent entourer une ère potentiellement différente de celle des années 30 - la Seconde Guerre Mondiale - mais tout aussi déstabilisatrice : une multiplication et un diffusio de la violence, entraînant des vies précaires et instables. Afin d'éviter une telle éventualité et pour répondre aux risques mondiaux comme le réchauffement climatique ou les migrations, la renaissance d'un multilatéralisme plus efficace et inclusif apparaît comme l'unique solution.

Nº
... / ...

Nº
.... /